



FORMULAIRE DE DEMANDE DE STATIONNEMENT RÉSIDENT



À remplir et à renvoyer

Par courrier :

Régie stationnement sur voirie de la Ville de Nice
Stationnement Résident - 06364 Nice Cedex 4

Par mail :

rsv@ville-nice.fr

DEMANDEUR

Madame

Monsieur

Nom*

Prénom*

Téléphone* Portable

E-mail

DÉCLARATION DE DOMICILE

N° de la voie* Nature de la voie (bd/av./rue)*

Nom de la voie*

Nom de la résidence*

Logement n° Étage Propriétaire Locataire

DÉCLARATION DU VÉHICULE

Marque* Modèle*

Immatriculation*

Pièces à joindre obligatoirement en copie (l'ensemble des documents devra être aux mêmes nom, prénom et adresse)

- Le dernier avis de la taxe d'habitation en 2 volets (bail ou acte notarié pour les locataires ou propriétaires récemment installés).
- Un justificatif de domicile datant de moins de 3 mois (notamment facture eau, électricité, gaz, assurance habitation, téléphone, etc.).
- La carte grise du véhicule au nom de l'utilisateur.

Le résident doit fournir chaque année les pièces ci-dessus (à la date anniversaire de son attribution).

Nice, le

Signature :

*Mentions obligatoires

* Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique mis en oeuvre par la Mission Stationnement Voirie de la Ville de NICE afin de faciliter la gestion des stationnement réglementés sur le territoire de la commune. Le traitement de vos données nécessaire au suivi de votre demande repose sur votre consentement, que vous pouvez retirer à tout moment en vous adressant au Délégué à la Protection des Données (DPD) de la Ville de NICE : dpd@nicedotazur.org. Les données enregistrées sont réservées à l'usage du service de la Mission Stationnement Voirie aux seules fins définies ci-avant et sont conservées le temps de la validité de votre abonnement + 3 mois. Conformément au Règlement européen 2016/679 du 27 avril 2016 relatif à la protection des données, et à la loi Informatique et Libertés du 06 janvier 1978 modifiée, vous pouvez accéder aux données vous concernant et demander leur rectification et leur effacement. Vous disposez également d'un droit à la portabilité de vos données, d'un droit à la limitation du traitement de vos données et du droit d'organiser le sort de vos données post-mortem. Pour exercer vos droits ou pour toute question sur le traitement de vos données dans ce cadre, vous pouvez vous adresser au Délégué à la Protection des Données (DPD) de la Ville de NICE : dpd@nicedotazur.org. Vous pouvez adresser une réclamation en ligne ou par voie postale auprès de la CNIL, si vous estimez après avoir contacté le service de la Mission Stationnement Voirie, que vos droits ne sont pas respectés ou que le traitement mis en oeuvre n'est pas conforme aux règles de protection des données.*



VILLE DE NICE